

Synthèse des contributions des participants à l'atelier 1

L'aménagement culturel durable du territoire :

Entre un territoire rural et une métropole en plein développement, comment préserver un maillage culturel harmonieux du territoire ?

Comment mettre en place et assurer le suivi de l'évaluation des politiques publiques culturelles des collectivités ?

Comment procéder à la concertation sur les politiques publiques culturelles entre les services d'une même collectivité et entre les différentes collectivités pour s'assurer de la mise en place d'une articulation cohérente entre elles ?

Modération : Eric Cron et Véronique Chauvois - Région Nouvelle-Aquitaine

Comment définir une politique ambitieuse d'aménagement culturel du territoire ?

Les objectifs

Le respect des droits culturels, thématique transversale à l'ensemble des ateliers, est un objectif majeur en lien avec la thématique de l'atelier.

Les différents intervenants mentionnent le besoin d'accès à la culture pour tous les citoyens, et notamment pour la jeunesse, et le rôle de cohésion sociale que joue la culture sur un territoire.

Il est rappelé que l'activité artistique et culturelle génère de l'attractivité pour un territoire, notamment en terme économique (entrepreneuriat culturel, emploi, consommation induite de biens et services...), qu'elle améliore le cadre et la qualité de vie, l'« habitabilité » du territoire.

On pourra retenir les formules « pas de culture, pas de vie, pas de territoire » ou « la culture n'est pas une option ».

Le territoire permet à l'ensemble de la filière de se développer « de l'artiste au citoyen ».

La politique d'aménagement culturel durable du territoire doit permettre d'éviter la « fracture culturelle » entre les territoires et veiller à préserver les « territoires de marge ». Il convient toutefois ne pas opposer les territoires (ruraux et urbains par exemple) mais bien de construire un rapport équilibré, complémentaire.

Les ressources à prendre en compte

Il est rappelé que la nouvelle politique peut s'appuyer sur les ressources existantes qui contribuent déjà à un aménagement culturel équilibré du territoire à préserver et développer : artistes, équipements, pôles structurants, associations porteuses d'initiatives locales.

La présence d'artistes sur le territoire est reconnue comme un élément essentiel ; l'excellence artistique est potentiellement présente sur tous les territoires. Mais ce n'est pas la seule ressource disponible, d'où l'importance de prendre en compte toutes les potentialités existantes.

Est également mis en avant le rôle de ressources joué par les pôles structurants.

D'autre part, la présence du tissu associatif et des bénévoles qui l'animent est retenue comme primordiale en relai des politiques des collectivités, pour l'aménagement durable du territoire, par la vitalité qu'ils apportent au territoire et par la proximité qu'ils entretiennent avec les partenaires et les citoyens qui l'habitent. La collaboration vertueuse entre ces pôles structurants et un réseau plus fin d'acteurs culturels est considérée comme un facteur clef de l'aménagement culturel du territoire.

Le besoin d'une connaissance partagée et d'un travail d'observation

Les participants à l'atelier souhaitent disposer d'outils, notamment cartographiques, qui permettent de mieux connaître la situation des territoires dans le champ de la culture.

L'agence A (Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine) basée à Poitiers, porte une mission d'observation et produit des cartes, des annuaires, des bases de données, des analyses et études. Elle pourra être sollicitée pour de nouvelles demandes dans le cadre des futurs ateliers.

Il est suggéré de solliciter des intervenants extérieurs pour enrichir les débats dans le cadre des futurs ateliers : par exemple, un géographe, un urbaniste...

Des points de vigilance et d'inquiétude

Il convient d'être attentif à un équilibre territorial sur l'ensemble du territoire régional.

- Sont exprimés des points de vigilance concernant la présence des artistes, la pérennité de certains projets plus fragiles, l'accès à l'enseignement et aux pratiques artistiques, la répartition équilibrée des équipements culturels sur l'ensemble du territoire régional.
- D'autre part, suite au constat d'un désintérêt d'une partie non négligeable des citoyens pour la culture, il est rappelé le rôle de lien social de la culture et sa contribution au bien « vivre ensemble ».
- Les représentants des collectivités territoriales font état de leurs difficultés budgétaires, et particulièrement les communautés de communes, notamment suite aux modifications de leur périmètre et aux nouvelles compétences qui leur sont confiées ; avec quels moyens pourront-elles prendre en compte la compétence culturelle en plus de leurs compétences obligatoires ?
- Les Départements rappellent leur rôle de proximité et de structuration territoriale.
- Les espaces de concertation permettant la co-construction entre institutions et professionnels sont jugés inconfortables, voire inexistantes.

Des inquiétudes sont exprimées au sujet :

- du projet de la MECA (Maison de l'économie créative et culturelle en Nouvelle-Aquitaine) située à Bordeaux, outil d'accompagnement des nouvelles économies culturelles et des mutations numériques, liées à l'écrit, à l'image, au spectacle vivant et à la création artistique contemporaine ; quel impact ce projet aura-t-il sur l'ensemble du territoire et sur les acteurs artistiques et culturels qui y sont implantés ? Quel rayonnement de la MECA sur l'ensemble des territoires ?
- de la fin de certains dispositifs sur les territoires : Contrats Régionaux de Développement Durable 2014-2016 en ex Poitou-Charentes ; dispositifs FACT (Fonds d'Actions Culturelles Territorialisées) et PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire, en lien avec la DRAC) dans le cadre des contrats de cohésion territoriale 2015-2017 et soutien à l'emploi associatif en ex Limousin.
- des moyens à mobiliser pour un développement de la politique d'aménagement culturel du territoire dont le caractère durable est lié à la capacité de tous de structurer la filière et de développer de nouveaux projets.
- Fonds européens ? Quel rôle la Région peut-elle jouer dans la recherche de fonds pour les filières culturelles ?

Des perspectives

La méthode : dialogue, proximité, souplesse, ouverture, décloisonnement, impulsion.

Importance du dialogue, de la concertation et du travail en *partenariat* entre les différentes parties (Collectivités territoriales, Etat, Acteurs culturels) :

- pour un travail en réseau entre les acteurs culturels, notamment pour ceux qui ont un rôle de pôles ressources
- dans le cadre d'espaces intermédiaires de formations et d'informations partagées,
- en transversalité avec les autres secteurs (aménagement, économie, tourisme, social, transport, numérique, formation, jeunesse...), nécessité de déssectoriser la culture

Besoin de concertation et de coopération pour l'élaboration d'une politique *cohérente* entre les différents échelons de collectivités et l'Etat.

Définition d'une *échelle de territoire adaptée* en fonction des situations territoriales et des projets.

Les outils : transparence, durabilité, équité

- Formalisation de cette politique par l'élaboration de *conventions*, de *contrats*,
- Processus d'*évaluation* des projets à mener tout au long des projets et à intégrer dès leur conception
- Elaboration de *nouveaux dispositifs* avec une exigence de *transparence* des *critères* retenus et plus de lisibilité
- Plan pour les territoires ruraux

Les moyens :

Pour la mise en œuvre des *dispositifs*, des *conventions* ou *contrats*

Pour la prise en compte des *spécificités* et des *fragilités* des territoires

Pour le *développement* de l'aménagement culturel équilibré entre les territoires

Pour le caractère *durable* de cette nouvelle politique concertée.

A diversifier (crédits sectoriels autres que culture, fonds européens...)

Le nouvel espace régional : dynamique et nouvelle ambition

L'échelle du nouveau territoire régional produit une dynamique et porte une nouvelle ambition pour l'ensemble des acteurs culturels du territoire. Pour certains, l'ouverture des réseaux est déjà un facteur de développement, cependant il convient de veiller à l'équilibre territorial en matière d'aménagement culturel.

Le travail de co-construction entre les différents acteurs sur des échelles territoriales adaptées en fonction des spécificités des territoires doit permettre d'assurer un aménagement équilibré, harmonieux et durable au service du développement des territoires et de la qualité de vie de ses habitants tout en construisant une culture commune et un *sentiment d'appartenance* au nouveau territoire régional Nouvelle-Aquitaine. Il est important aujourd'hui de ne pas enfermer la culture dans une stratégie de défense, mais bien d'en faire un facteur d'ouverture vers l'autre(s) en évitant toute déconnexion avec les citoyens : vers un pacte républicain prenant appui sur une politique culturelle concertée.